

# Granulés de bois de chauffage : l'Autorité rend son avis à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

Publié le 20 novembre 2025

Avis 25-A-13

**L'Autorité de la concurrence rend son avis à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur les granulés de bois de chauffage**

CONSTAT	RECOMMANDATIONS SUR LES SOLUTIONS ENVISAGÉES POUR LE FUTUR
 <p><b>Une flambée des prix à la consommation en 2021 / 2022, avec une forte augmentation de la demande et des difficultés d'approvisionnement pour les ménages</b></p> <p><b>Un phénomène qui s'explique par des facteurs économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un déséquilibre conjoncturel entre l'offre et la demande sur le territoire français</li><li>• Une hausse générale des coûts de production</li><li>• Le recours ponctuel à l'importation pour couvrir la demande (prix plus élevés qu'en France)</li></ul>	<p> <b>Des points de vigilance sur les solutions envisagées par la filière</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en place d'indices mensuels</li><li>• Le renforcement des capacités de stockage</li><li>• Les conditions d'importations (transparence de l'information et mécanisme de répercussion sur les prix finaux)</li><li>• L'activation en période de crise d'une plateforme de gestion commune des demandes clients</li></ul> <p> <b>Des réserves vis-à-vis des effets de bord inflationnistes générés par les dispositifs envisagés par les pouvoirs publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le chèque énergie bois</li><li>• Le blocage des prix</li></ul>

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Granulés de bois de chauffage : l'Autorité rend son avis à la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

[Lire le communiqué de presse](#)